

POUR la reconnaissance du métier d'AESH

STATUT
CATÉGORIE B
24H
D'ACCOMPAGNEMENT
= TEMPS PLEIN

Instauration d'un cadre professionnel clair et stable, garantissant 24 heures d'accompagnement comme obligations réglementaires de service à temps plein, assurer une reconnaissance équitable du travail effectué.

**AUGMENTATION
SIGNIFICATIVE DES
SALAIRES
DÉROULEMENT DE
CARRIÈRE**

POUR

- » SORTIR DE LA PRÉCARITÉ
- » VIVRE DIGNEMENT
- » NE PLUS CUMULER PLUSIEURS EMPLOIS.

AUDIENCE
INTERSYNDICALE

MARDI 16 DÉCEMBRE
DSDEN PAU 11H

FNEC FP
FO
64
ACADEMIE DE BORDEAUX

SNUDI 64
FO
FNEC FP

**STOP À LA VIOLENCE
STOP À L'INCLUSION
SYSTÉMATIQUE
ET FORCÉE**

**POUR UNE INCLUSION RÉFLÉCHIE ET ADAPTÉE,
QUI RESPECTE**

- LES BESOINS DES ÉLÈVES
- LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES PERSONNELS

**POUR GARANTIR UNE SCOLARISATION RÉELLEMENT
BÉNÉFIQUE À TOUS.**

CRÉATION DE PLACES DANS LES
ÉTABLISSEMENTS SPÉCIALISÉS
DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS
D'ACCUEIL DANS LES ITEP, IME,
IM-PRO ET AUTRES STRUCTURES
SPÉCIALISÉES,

Suppression de ces dispositifs qui entraînent une mutualisation excessive des accompagnements, source de souffrance au travail et de perte de sens pour les personnels.

ABANDON
DES DISPOSITIFS
PIAL ET PAS

AESH
MULTIPLICATION DES ÉLÈVES À ACCOMPAGNER

DÉMULTIPLICATION !!

